

**ANNEXE 1**

Cf. Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole

Cf. Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général

**FINANCEMENT DE LA SERIE GENERALE :**

Seuil : 35 élèves

Disciplines	mise en œuvre 2019		mise en œuvre 2020	
	SECONDE	PREMIERE	TERMINALE	
Français	4	4		
Philosophie				4
Histoire-Géographie	3	3		3
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	5,5	4,5		4
Sciences économiques et sociales	1,5			
Mathématiques	4			
Physique-chimie	3			
SVT	1,5			
Education physique et sportive	2	2		2
Enseignement moral et civique	0,5	0,5		0,5
Sciences numériques et technologie	1,5			
Enseignement scientifique		2		2
<b>Enseignements communs</b>	<b>26,5</b>	<b>16</b>	<b>15,5</b>	
Arts		3 au choix 3 x 4 h	2 au choix 2 x 6 h = 12	1 au choix 6 h = 6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques				
Humanités, littérature et philosophie				
Langues, littératures et cultures étrangères				
Littérature et LCA				
Mathématiques				
Numérique et sciences informatiques				
Physique-chimie				
SVT				
Sciences économiques et sociales				
Sciences de l'ingénieur*				
<b>Enseignements de spécialité</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
Enveloppe horaire	12	8	8	
<b>Total par division</b>	<b>38,5</b>	<b>36</b>	<b>35,5</b>	<b>37,5</b>

\* En terminale, l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur est complété par 2 h de sciences physiques

**ANNEXE 2**

**Cf. Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole**

**FINANCEMENT DE LA SECONDE « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)**

Seuil : 35 élèves

	<b>mise en œuvre 2019</b>
Disciplines	SECONDE
Français	4
Histoire-Géographie	3
Langues vivantes A et B (enveloppe globalisée)	5
Mathématiques	3
Sciences	3
Education physique et sportive	2
Enseignement moral et civique	0,5
Economie et gestion hôtelière	2
Sciences et technologies des services	4
Sciences et technologies culinaires	4
<b>Enseignements communs</b>	<b>30,5</b>

Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel : 4 semaines

**Volume complémentaire :**

Une enveloppe horaire complémentaire laissée à la disposition des établissements pour financer tout ce qui est en dehors des horaires obligatoires réglementaires (enseignements optionnels, dispositifs d'accompagnement des élèves, groupes à effectifs réduits, groupes de compétences en langue vivante, sections sportives, sections linguistiques, etc.) est attribuée en appliquant la méthode suivante :

**Effectifs prévus en 2ndes et 1ères STHR/29 x 14 h (arrondi à l'entier supérieur)**

**ANNEXE 3**

Cf. Arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) », « sciences et technologies de laboratoire (STL) » « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) », « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) », « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) », « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) »

**FINANCEMENT DES PREMIERES TECHNOLOGIQUES :**

Seuil : 35 élèves

Disciplines	mise en œuvre 2019						PREMIERE STL	PREMIERE STL
	PREMIERE ST2S	PREMIERE STI2D	PREMIERE STD2A	PREMIERE STMG	PREMIERE STHR	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	
Français				3				
Histoire-Géographie				1,5				
Enseignement moral et civique				0,5				
Langues vivantes A et B + ETLV*				4				
Education physique et sportive				2				
Mathématiques				3				
<b>Forfait d'enseignements communs aux 1ères</b>				<b>14</b>				
Physique-Chimie et Mathématiques						5		
Biochimie-Biologie						4		
<b>Forfait d'enseignements spécifiques communs aux 1ères STL</b>						<b>9</b>		
<b>Enseignements spécifiques par division</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	

\* ETVL : Enseignement technologique en langue vivante A pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante

**Volume complémentaire :**

Une enveloppe horaire complémentaire laissée à la disposition des établissements pour financer tout ce qui est en dehors des horaires obligatoires réglementaires (enseignements optionnels, dispositifs d'accompagnement des élèves, groupes à effectifs réduits, groupes de compétences en langue vivante, sections sportives, sections linguistiques, etc.) est attribuée en appliquant la méthode suivante :

**STMG : Effectifs prévus en 1ères STMG / 29 x 8h (arrondi à l'entier supérieur)**

**ST2S : Effectifs prévus en 1ères ST2S / 29 x 10h (arrondi à l'entier supérieur)**

**STD2A, STHR, STI2D, STL : Effectifs prévus en 2ndes STHR + 1ères STD2A, STHR, STI2D, STL / 29 x 14h (arrondi à l'entier supérieur)**

**FINANCEMENT DES TERMINALES TECHNOLOGIQUES :**

Seuil : 35 élèves

mise en œuvre 2020													
Disciplines	TERMINALE ST2S	TERMINALE STHR	TERMINALE STD2A	TERMINALE STMG Gestion et finance	TERMINALE STMG Mercatique	TERMINALE STMG Ressources humaines et communicat*	TERMINALE STMG Systèmes d'information et de gestion	TERMINALE STI2D Architecture et construction (AC)	TERMINALE STI2D Energies et environnement (EE)	TERMINALE STI2D Innovation technologique et éco- conception (ITEC)	TERMINALE STI2D Système d'information et numérique (SIN)	TERMINALE STL Biotechnologie s	TERMINALE STL Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Philosophie	2												
Histoire-Géographie	1,5												
Enseignement moral et civique	0,5												
Langues vivantes A et B + ETLV*	4												
Education physique et sportive	2												
Mathématiques	3												
<b>Forfait d'enseignements communs aux Tales</b>	<b>13</b>												
<b>Forfait d'enseignement spécifique commun aux Tales STMG : Droit et économie</b>	<b>6</b>												
<b>Forfait d'enseignement spécifique commun aux Tales STI2D : Physique-Chimie et Mathématiques</b>	<b>6</b>												
<b>Forfait d'enseignement spécifique commun aux Tales STL : Physique-Chimie et Mathématiques</b>	<b>5</b>												
<b>Enseignements spécifiques par division</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

\* ETLV : Enseignement technologique en langue vivante A pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante

**Volume complémentaire :**

Une enveloppe horaire complémentaire laissée à la disposition des établissements pour financer tout ce qui est en dehors des horaires obligatoires réglementaires (enseignements optionnels, dispositifs d'accompagnement des élèves, groupes à effectifs réduits, groupes de compétences en langue vivante, sections sportives, sections linguistiques, etc.) est attribuée en appliquant la méthode suivante :

**STMG : Effectifs prévus en 1ères et Tales STMG / 29 x 8h (arrondi à l'entier supérieur)**
**ST2S : Effectifs prévus en 1ères et Tales ST2S / 29 x 10h (arrondi à l'entier supérieur)**
**STD2A, STHR, STI2D, STL : Effectifs prévus en 2ndes STHR + 1ères et Tales STD2A, STHR, STI2D, STL / 29 x 14h (arrondi à l'entier supérieur)**

**ANNEXE 4**

Cf. Arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général

<b>FINANCEMENT DES TERMINALES SERIE GENERALE :</b>		Seuil : 35 élèves			
Disciplines	TERMINALE L	TERMINALE ES	TERMINALE S.SVT	TERMINALE S.SI	
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)			4 h		
Education physique et sportive			2 h		
Enseignement moral et civique			0,5 h		
Accompagnement personnalisé			2 h		
<b>Forfait enseignements communs aux 3 séries</b>			<b>8,5 h</b>		
Mathématiques			6 h		
Physique-chimie			5 h		
Philosophie			3 h		
<b>Histoire-Géographie</b>			<b>2 h</b>		
<b>Enseignements spécifiques communs aux Tles S.SVT et S.SI</b>			<b>16 h</b>		
Enseignements spécifiques	15,5 h	17 h	3,5 h	8 h	
Un enseignement de spécialité au choix	3 h	1,5 h	2 h	*	
Volume complémentaire (commun pour les Tles S.SVT et S.SI)	6 h	6 h	<b>10 h</b>		

\* Terminales S SI : 0 h en enseignement de spécialité au choix Cf. e) dans la grille horaire du B.O. n° 4 du 24/01/2013 : "dans le cas du choix de Sciences de l'ingénieur dans les enseignements obligatoires de la série S, le choix de l'enseignement de spécialité est facultatif"

## ANNEXE 5

**I - Série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)**

Arrêté du 27 mai 2010 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, série « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) »

FINANCEMENT TERMINALES STD2A : **33 h** Seuil de la division : 35 élèves

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en Tles STD2A :

**Effectifs prévus en Tles STD2A / 29 x 18 h (arrondi à l'entier supérieur)****II - Séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et Sciences et technologies de laboratoire (STL)**

cf. Arrêté du 27 mai 2010 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) » et « sciences et technologies de laboratoire (STL) »

FINANCEMENT DES TERMINALES STI2D et STL : Seuil de la division : 35 élèves

Disciplines	TERMINALE STI2D	TERMINALE STI2D	TERMINALE STI2D	TERMINALE STI2D	TERMINALE STL	TERMINALE STL
	Architecture et construction (AC)	Energies et environnement (EE)	Innovation technologique et éco-conception (ITEC)	Système d'information et numérique (SIN)	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Philosophie	2					
Langues vivantes 1 et 2	3					
Education physique et sportive	2					
Accompagnement personnalisé	2					
<b>Forfait enseignements communs aux Tles STI2D et STL</b>	<b>9</b>					
Mathématiques	4					
Physique-chimie	4					
Enseignements technologiques transversaux	5					
Enseignement technologique en langue vivante 1 *	2					
<b>Enseignements communs aux Tles STI2D</b>	<b>15</b>					
Mathématiques				4		
Physique-chimie				4		
Chimie-biochimie-sciences du vivant				4		
Enseignement technologique en langue vivante 1 *				2		
<b>Enseignements communs aux Tles STL</b>				<b>14</b>		
Enseignement spécifique	9	9	9	9	10	10

\* Enseignement dispensé en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante : 1 h x 2 = 2 h

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en Tles STI2D et STL :

**Effectifs prévus en Tles STI2D et STL / 29 x 16 h (arrondi à l'entier supérieur)**

**ANNEXE 6**

cf. Arrêté du 29 septembre 2011 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

<b>FINANCEMENT DES TERMINALES STMG :</b>		Seuil de la division : 35 élèves			
	Gestion et finance	Mercatique (marketing)	Ressources humaines et communication	Systemes d'information de gestion	
Disciplines	Enseignements obligatoires communs				
Langues vivantes 1 et 2					5
Economie-droit					4
Management des organisations					3
Education physique et sportive					2
Histoire-Géographie					2
Mathématiques					2
Philosophie					2
Accompagnement personnalisé					2
<b>Sous total enseignements communs</b>					<b>22</b>
	Enseignements obligatoires spécifiques				
Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue	6	6	6	6	6
<b>Total enseigts communs et spécifiques</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

**Formule de calcul du volume complémentaire : Effectifs prévus en terminales STMG / 29 x 7 h (arrondi à l'entier supérieur)**

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en Tles STMG :

**Effectifs prévus en Tles STMG / 29 x 7 h (arrondi à l'entier supérieur)**

**ANNEXE 7**

Arrêté du 29 septembre 2011 portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

**FINANCEMENT DES TERMINALES ST2S :** Seuil de la division : 32 élèves

Enseignements obligatoires :

Disciplines	Horaires
Sciences et techniques sanitaires et sociales	8
Biologie et physiopathologie humaines	5
Langues vivantes 1 et 2	3
Mathématiques	3
Sciences physiques et chimiques	3
Education physique et sportive	2
Philosophie	2
Histoire-Géographie	1,5
Accompagnement personnalisé	2
<b>Total</b>	<b>29,5</b>

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en Tles ST2S :

**Effectifs prévus en Tles ST2S / 29 x 10,50 h (arrondi à l'entier supérieur)**



**ANNEXE 8**

Arrêté du 11 mars 2015 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de seconde, de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

**FINANCEMENT SERIE STHR :**

Seuil de la division : 35 élèves

Enseignements obligatoires :

Disciplines	Horaires terminale
Mathématiques	3
Français	
Histoire géographie	2
Philosophie	2
LV1 + LV2	4
Education physique et sportive	2
Sciences	
Enseignement moral et civique *	
Economie et gestion hôtelière	5
Projet en STHR : sciences et technologies culinaires ou sciences et technologies des services	1
ETLV (1 h en co-enseignement)	2
Sciences et technologies des services	4
Sciences et technologies culinaires	4
Environnement scientifique alimentation - environnement	3
Accompagnement personnalisé	2
<b>Total</b>	<b>34</b>

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en Tles STHR :

**Effectifs prévus en Tles STHR/29 x 15 h (arrondi à l'entier supérieur)**